DOUANE FRANÇAISE

Nos conseils pour voyager l'esprit tranquille

AVANT DE PARTIR

- INFORMEZ-VOUS
  - douane.gouv.fr
  - Twitter@douane_france
  - youscribe/dgddi

ou

0811 20 44 44

INFOS DOUANE SERVICE

DEMANDEZ UNE CARTE DE LIBRE CIRCULATION*, PASSEPORT DE VOS OBJETS PERSONNELS

Ordinateur
Portable
Appareil photo
Caméscope
Bijoux
etc.

* établie gratuitement par le bureau de douane le plus proche de chez vous
* sur présentation des objets et des justificatifs (factures, certificats de garantie, ...)

PASSER LA DOUANE EN TOUTE SÉRÉNITÉ

- SI VOUS VOYAGEZ AVEC 10 000 € OU +

Déclarez à la douane les sommes, titres ou valeurs égaux ou supérieurs à

10 000 €

- LES MARCHANDISES **INTERDITES**

Drogues

Contrefaçons

Espèces sauvages (animales ou végétales) menacées d'extinction

COMMENT RECONNAÎTRE UNE CONTREFAÇON ?

1. Privilégier les lieux de vente officiels
2. Être attentif à la qualité d'ensemble du produit
3. Se méfier des prix bas
4. Examiner l'étiquette et l'apposition des logos
5. Vérifier la qualité de l'emballage

- LES MARCHANDISES SOUMISES À **RESTRICTION**

Médicaments

Denrées alimentaires (viande, poisson, lait, ...)

Animal de compagnie

Oeuvres d'art

Armes

À VOTRE RETOUR

- DÉCLAREZ À LA DOUANE LES MARCHANDISES ACHETÉES À L'ÉTRANGER
- RESPECTEZ LES FRANCHISES, CUMULABLES

- EN VALEUR

- Retour d'un pays non membre de l'UE

en avion — 430 €

en bateau

en voiture — 300 €

en train

... et autres

150 €

Enfants (- de 15 ans) ▶ tous moyens de transport

- EN QUANTITÉ

- Retour d'un pays non membre de l'UE

Cigarettes ▶ 200
Cigarillos ▶ 100
Cigares ▶ 50
Tabac à fumer ▶ 250 g

Alcools
- 1 l si + 22°
ou
- 2 l si - 22°

Vin ▶ 4 l
Bière ▶ 16 l

- Retour d'un autre pays de l'UE

Justification de la détention de tabacs* pour la consommation personnelle au-delà des quantités suivantes :

Cigarettes ▶ 800 (4 cartouches)
Cigarillos ▶ 400
Cigares ▶ 200
Tabac à fumer ▶ 1 kg

* en quantité correspondant à vos besoins propres
* transportées par vous-même

Alcools et spiritueux (whisky, gin, vodka, etc.) ▶ 10 l

Produit intermédiaires (vermouth, porto, madère,etc.) ▶ 20 l

Vin ▶ 90 l (dont 60 l maxi de vin mousseux)

Bière ▶ 110 l

Douane Française
IOS/Android/Web App douanefrance.mobi